

## PLAN DE PREVENTION DES VIOLENCES ET DU HARCELEMENT

- Le harcèlement entre élèves se caractérise par des violences répétées, de manière répétitive et durable, souvent peu visibles aux yeux des adultes.
- Les auteurs banalisent souvent ces violences en les identifiant à un jeu (« c'était juste pour rire »).
- La victime rencontre des difficultés à faire part de ce qu'elle subit, parce qu'elle ne l'identifie pas forcément au premier abord comme de la violence, parce qu'elle a honte, qu'elle a peur d'aggraver la situation, qu'elle craint la maladresse des adultes etc.

**Les adultes se doivent d'intervenir dans l'intérêt de chaque enfant.**

### ➤ Prévenir

- Informer les parents qu'ils doivent prévenir l'école en cas de signaux inhabituels repérés à la maison
- Sensibiliser l'équipe éducative afin de permettre de distinguer les petites plaintes de la souffrance .
- Lire et échanger autour d'albums sur des thèmes en lien avec le respect de soi et des autres, vivre ensemble, la différence ....
- Être particulièrement vigilant lors des récréations.

### ➤ Repérer

- Identifier des élèves isolés ou sans amis, des enfants avec un comportement qui change brusquement (agitation, colère, attitude provocante, isolement, repli sur soi...)
- Repérer les faits isolés mais répétés comme :
- Savoir écouter les enfants ou toute personne rapportant des faits sans minimiser ou aggraver ce qui est dit
- Chercher à croiser les regards avec les autres adultes et contacter si besoin le CCAS ou la Vie scolaire d'Embrun.

**Tout changement brutal du comportement de l'enfant doit alerter les adultes.**

#### Personnes ressources :

Directeur- Directrice : Karine SALAÛN

Psychologue scolaire: Nathalie EUDES

Enseignant.e.s des RASED : Catherine BÔLE-RCHARD et Emmanuelle COULLET

Infirmière scolaire de secteur: Frédérique MARQUOT

Médecin scolaire : Contacter le Centre médi-ci-Scolaire d'Embrun

Assistante de prévention : Barbara STRBA

Référente Harcèlement de la DSDEN 05: Martine ASSANDRI - 04 92 56 57 17 – 06.46.10.34.91.

[martine.assandri@ac-aix-marseille.fr](mailto:martine.assandri@ac-aix-marseille.fr)

## ➤ Traiter

Le harcèlement/la violence sont identifiés, il convient alors de mettre en place le protocole pour le traiter en informant l'IEN.

### Le Protocole de la préoccupation partagée MPP FR est mis en œuvre dans l'école :

Les enfants **sont acteurs de** la prise en charge et de la résolution du problème. L'enfant cible et sa famille seront reçus rapidement. Les parents des intimidateurs seront avisés si besoin.

- L'enfant harcelé est « **cible** »
- Les enfants auteurs sont « **intimidateur.trice** ».

Rencontre de la cible, soutien, prise en charge

Entretien avec la famille de la cible

Rencontre des intimidateurs présumés

Phases de suivi pour vérifier si la cible se sent mieux

- Information de toutes les personnes s'occupant des élèves (TAP, cantine...) et les associer au plan de prévention et d'action mené par l'école.
- Demande de soutien extérieur si nécessaire : infirmière ou médecin scolaire, RASED, consultation extérieure d'un professionnel de santé ou éducatif ...

### Et après ....

- Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des élèves en classe, après la crise, sur des thèmes en lien avec le respect de soi et des autres, vivre ensemble, la différence....
- Rester vigilant et attentif tout au long de l'année
- 

Le numéro vert national d'aide aux victimes de harcèlement : 3020



Net Ecoute : 30 18 – Ecoute contre le cyber-harcèlement

